

L'hon. M. REID: Cette somme est requise, en sus de celle de \$80,000 du budget principal, pour l'exécution des travaux en cours au bureau de poste de Québec et pour autres ouvrages relatifs à l'aménagement, l'annulement, les tiroirs, le chauffage, les trottoirs, les clôtures, les ascenseurs, l'installation d'une horloge dans la tour, etc.

M. MACLEAN (Halifax): A quelle époque ces nouveaux ouvrages ont-ils été commencés ?

L'hon. M. REID: Ce travail s'exécute à l'entreprise, et c'est pour le terminer que l'on demande la somme de \$15,000. La reconstruction de ce nouveau bureau de poste de Québec a été commencée il y a environ quatre ans.

Trois-Rivières.—Nouveaux édifices publics, \$20,000.

M. KYTE: Il s'agit d'un nouvel édifice absolument, selon que le porte le budget, et non d'un édifice en cours de construction. Cet article de dépense est de ceux dont il conviendrait d'ajourner l'examen.

L'hon. M. REID: C'est un nouvel édifice, il est vrai, mais il s'agit en réalité d'une construction à terminer en vertu d'un marché fait au mois de janvier 1914. L'entreprise a alors été adjugée à Joseph Bourque, de Hull, et les travaux sont commencés.

Salle d'exercices de Galt.—Régilage, pavage, etc., \$8,000.

L'hon. M. GRAHAM: S'agit-il de nouveaux travaux ?

L'hon. M. REID: Il s'agit de régilage, de pavage et de la pose de conduites en béton autour de la salle d'exercices déjà construite.

Édifice public de Kemptville, \$2,100.

M. MACLEAN (Halifax): Dans quel comté se trouve Kemptville ?

L'hon. M. GRAHAM: Qui représente la division? Ou plutôt, qui ne la représente pas ?

L'hon. M. REID: Ce crédit de \$2,100 a pour objet, premièrement, d'acquitter ce qui reste dû sur un terrain de 92 pieds sur 32 pieds et 2 pouces, situé du côté nord de l'édifice public de Kemptville, et dont l'achat a été autorisé par un décret du conseil en date du 5 mars 1917, et, secondement, de nettoyer le terrain de toutes les pierres, briques ou bois brûlés et autres débris provenant de l'incendie du 7 février 1915; de niveler le sol pour le convertir

en pelouse et de replacer le trottoir de la rue Prescott. Comme on le sait peut-être, un édifice public a été érigé à Kemptville. L'acquisition de l'emplacement est de date antérieure à 1911. A côté de l'édifice, il y avait un magasin appartenant à messieurs Mundle et Percival. Ce magasin a pris feu et il a brûlé. L'incendie a causé des dégâts considérables à l'édifice public. Les citoyens de Kemptville ont pensé qu'au lieu de permettre à messieurs Mundle et Percival de rebâtir sur ce terrain, au détriment peut-être de l'édifice public, le Gouvernement ferait mieux de leur acheter le fond laissé à nu par l'incendie. L'édifice se trouverait ainsi sur le square.

M. MACLEAN (Halifax): Va-t-on utiliser ce terrain pour un jeu de tennis ?

L'hon. M. REID: Je ne sais trop ce que l'on en fera. Messieurs Mundle et Percival ont demandé beaucoup plus que cette somme, et le ministère des Travaux publics a dû entrer en négociations avec eux. Il en est résulté que l'on a pu acquérir ce terrain moyennant \$2,000. Ils auraient voulu en avoir un montant considérable, une fois l'édifice construit, mais le ministère des Travaux publics est parvenu à l'acheter à ce prix.

L'hon. M. GRAHAM: Je suppose qu'il y a eu la recommandation de députés.

L'hon. M. REID: Nullement.

Collège militaire royal de Kingston.—Agrandissement de l'édifice de l'enseignement, \$150,000.—Pour compléter le nouveau dortoir, en y ajoutant deux ailes, \$100,000.

L'hon. M. REID: Ce crédit de \$150,000 nous est demandé pour une extension des bâtisses affectées à l'enseignement, au collège militaire royal à Kingston. Dans ses notes du 14 octobre 1912, sur les bâtiments militaires, le ministère de la Milice et de la Défense nous fait savoir que, par suite du nombre toujours croissant des cadets à accommoder au collège, les bâtisses présentement affectées à l'enseignement ne procurent plus de salles suffisantes pour les classes, pour les repas, pour la récréation et le reste, et l'on a projeté une extension à cette fin. L'espace requis pour les besoins du moment consiste en une chambre d'ordinaire de 75 pieds sur 40 pour 300 cadets, une bibliothèque, une grande salle de lecture, où les cadets pourront se réunir tous ensemble à l'occasion de conférences générales, par exemple; une salle de dessin; deux autres salles de lecture pour classes de 50 cadets et un laboratoire